

Déclaration de la Société Nautique de Genève, Defender de la 33e America's Cup

Fred Meyer, vice-président de la SNG revient sur le dernier litige du Golden Gate Yacht Club.

Genève, Suisse - (2009-09-03)

"Il est triste de voir que BMW Oracle et le Golden Gate Yacht Club (GGYC) persistent dans leur projet de gagner l'America's Cup par le biais des tribunaux plutôt que sur l'eau. C'est la sixième fois qu'ils mènent le Defender devant la cour. Peut-être que Larry Ellison continue d'avoir recours aux tribunaux pour ne pas attirer l'attention sur le fait que leur bateau ne correspond pas aux dimensions présentées dans leur propre Certificat de Défi.

"Les spéculations du Golden Gate Yacht Club sur la conduite du Match, avant même que l'Avis de Course et que les Instructions de Course ne soient rédigées et publiées, sont tout simplement prématurées et intéressées. Elles visent à dénigrer la réputation et la réussite du Defender de l'America's Cup, la Société Nautique de Genève (SNG), ainsi que l'America's Cup. BMW Oracle traîne une fois de plus l'America's Cup devant les tribunaux sur des accusations sans fondement.

"Les règles de l'America's Cup Match sont celles que les donateurs du Deed of Gift ont écrites il y a plus de 130 ans quand d'autres yacht clubs américains étaient Defender. Elles ne sont pas comme le Golden Gate Yacht Club ou BMW Oracle aimeraient les voir aujourd'hui en tant que Challenger, pour atteindre leur but.

Les faits sont très simples :

1. En l'absence d'accord mutuel entre le Defender et le Challenger, l'America's Cup est régie par défaut selon les termes du Deed of Gift.
2. Selon le Deed of Gift, et comme toutes les précédentes éditions de l'America's Cup, le yacht-club defender est l'organisateur du Match.
3. Le Deed of Gift mentionne que le bateau du challenger ne soit pas dépasser certaines dimensions. Le GGYC a présenté son Avis de Défi en spécifiant un bateau de 90x90 pieds. Ils doivent aujourd'hui honorer la décision qu'ils ont prise librement, et le bateau qu'ils présenteront pour la compétition doit correspondre à ces dimensions, comme le veut le Deed of Gift et comme l'a demandé le Juge Kornreich. La SNG ne souhaite pas voir le GGYC disqualifié. Ils disposent de suffisamment de temps pour modifier leur bateau et le rendre conforme à ces mesures.
4. Les règles du Match seront celles du Deed of Gift et celles des Règles de Course à la Voile ISAF écrites et promulguées par la Fédération Internationale de Voile et utilisées chaque jour par les yacht-clubs du monde entier, y compris le GGYC et la SNG.
5. Les règles du Match seront définies dans un Avis de Course qui sera publié le 6 novembre 2009 et dans les Instructions de Course qui seront publiées le 8 janvier 2010. Ces dates offrent un délai largement plus important qu'en 1988, lorsque la Coupe avait été disputée pour la dernière fois sous les termes stricts du Deed of Gift et que le Defender américain, dont le directeur des opérations était Tom Ehman, aujourd'hui porte-parole de BMW Oracle, avait fourni les mêmes documents au challenger de l'époque.
6. La SNG a déjà volontairement présenté au GGYC des détails précis des règles relatives à la construction et aux mesures des bateaux et elle continue de répondre aux questions du GGYC et de lui donner des informations pour lui permettre de préparer son bateau 'USA'.

7. Tous les arbitres et les membres du Jury International seront exclusivement sélectionnés par la Fédération Internationale de Voile (ISAF). Comme dans toutes les régates et épreuves sportives, ils seront, ainsi que les concurrents, soumis aux règles de la compétition.

8. La Cour Suprême de l'État de New York a vérifié l'accord entre la SNG et l'ISAF, qui fait suite aux précédents accords acceptés par le GGYC, et a déclaré que : *"(l'accord) est en tout point cohérent avec le Deed ou les règles applicables. Il n'y a en outre rien d'inconvenant dans ce même accord"*.